




BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99 Site internet : http://www.irceline.be	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

Bulletin du dimanche 05 août 2018 à 10h00

Ozone: bulletin d'information :

- *Hier samedi 04 août: concentrations d'ozone élevées, dépassement du seuil d'information européen en 10 stations de mesure*
- *Aujourd'hui dimanche 05 août : amélioration de la qualité de l'air, diminution des concentrations d'ozone*
- *A partir du lundi 06 août, augmentation des concentrations d'ozone avec un risque de dépassement du seuil d'information dans le nord du pays*

OBSERVATIONS

Hier samedi 04 août

Hier samedi 04 août, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé en 10 points de mesure. 180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

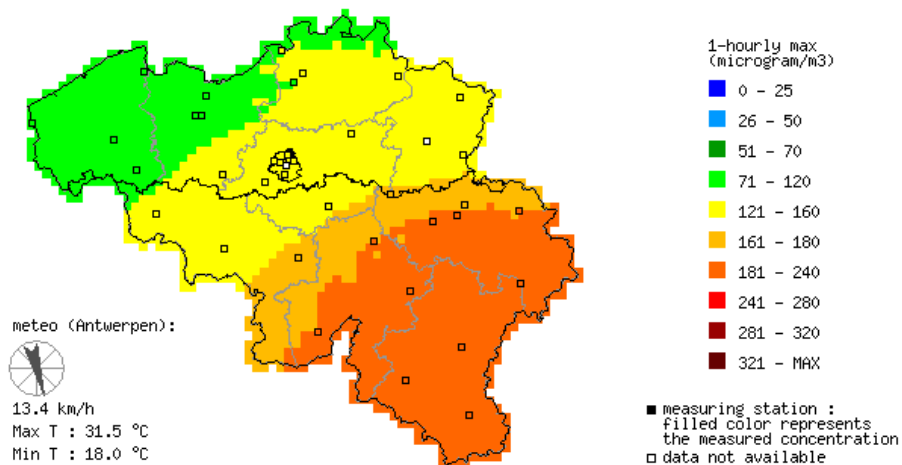
Le seuil européen d'alerte de 240 µg/m³ n'a pas été dépassé sur le territoire.

Des dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³)
43N066	Eupen	13h00 - 15h00	186 µg/m ³ à 15h00	186 µg/m ³ à 01h00
43N073	Vezen	13h00 - 15h00	189 µg/m ³ à 15h00	181 µg/m ³ à 01h00
43N085	Vielsalm	12h00 - 15h00	191 µg/m ³ à 15h00	175 µg/m ³ à 18h00
43N093	Sinsin	13h00 - 16h00	192 µg/m ³ à 15h00	191 µg/m ³ à 01h00
43N100	Dourbes	13h00 - 14h00	185 µg/m ³ à 14h00	199 µg/m ³ à 01h00
43N113	Saint-Ode	00h00 - 01h00 13h00 - 17h00	202 µg/m ³ à 15h00	192 µg/m ³ à 02h00
43N121	Offagne	12h00 - 17h00	199 µg/m ³ à 14h00	187 µg/m ³ à 01h00
43N132	Habay-La-Neuve	00h00 - 02h00 11h00 - 19h00	205 µg/m ³ à 14h00	197 µg/m ³ à 19h00
43R222	Liège (ISSeP)	14h00 - 15h00	186 µg/m ³ à 15h00	185 µg/m ³ à 01h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 172 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Walshoutem), en Wallonie 205 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Habay-La-Neuve) et à Bruxelles 146 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Berchem-Ste-Agathe). Environ 11% de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone plus élevées que le seuil d'information européen de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Saturday 04/08/2018



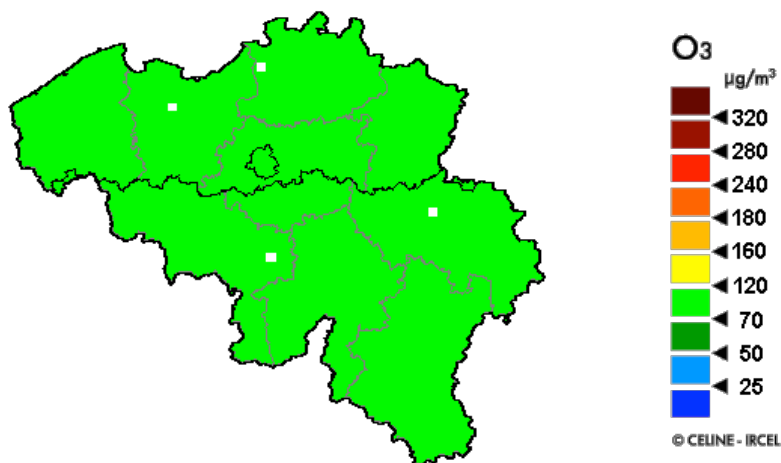
Concentration horaires maximales pour le samedi 04 août 2018

PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui, dimanche, 05 août

Dimanche matin, le ciel sera nuageux par endroits. Ensuite, le temps deviendra ensoleillé sur toutes les régions. Les températures maximales seront comprises entre 23°C à la mer, 26 ou 27 degrés en Ardenne et jusqu'à 30 degrés ailleurs. Le vent sera faible à modéré de secteur nord-est. Les concentrations d'ozone diminueront encore et atteindront au maximum de l'ordre de 110 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Aucun dépassement du seuil d'information n'est prévu.

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 100 et 110 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, localement jusque 175 $\mu\text{g}/\text{m}^3$**
- **Seuil européen d'information de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$: pas de dépassement prévu**

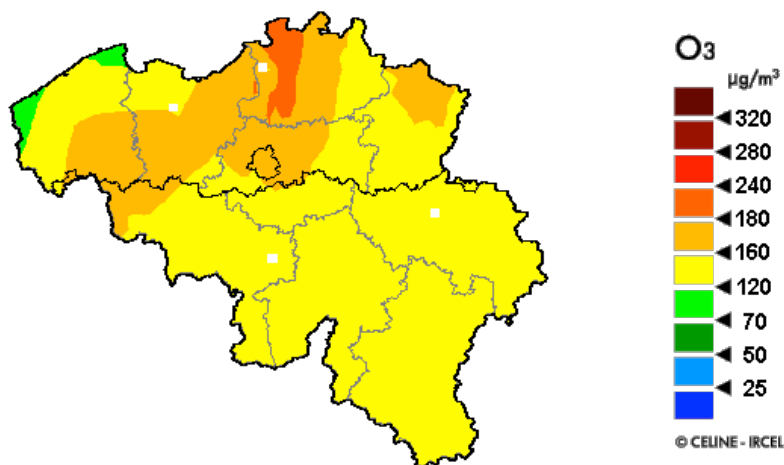


Concentrations horaires maximales prévues pour le dimanche 05 août 2018

Lundi, 06 août

Lundi, la journée sera chaude et ensoleillée avec des températures maximales entre 27 degrés à la mer et 33 degrés en Campine, avec des valeurs proches de 32 degrés dans le centre. Le vent sera faible et variable dans les terres, tandis qu'une brise de mer de secteur nord à nord-est se lèvera au littoral. Les concentrations d'ozone seront à nouveau en augmentation avec un risque de dépassement local du seuil d'information dans le nord du pays.

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 140 et 190 $\mu\text{g}/\text{m}^3$**
- **Seuil européen d'information de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$: risque de dépassement local du seuil d'information dans le nord du pays**



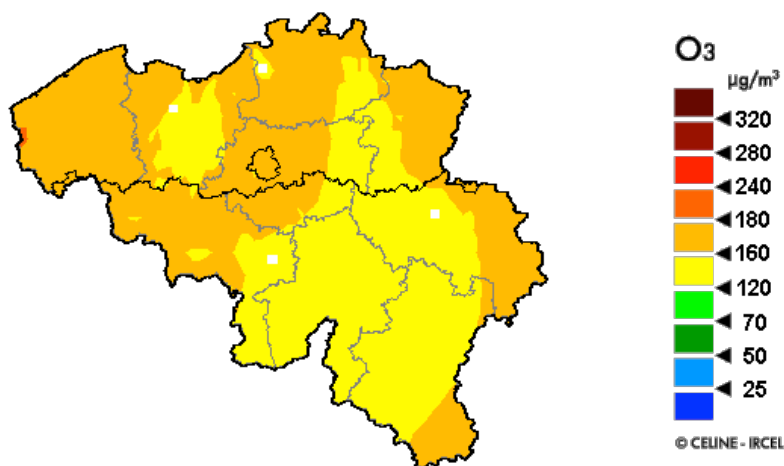
Concentrations horaires maximales prévues pour le lundi 06 août 2018

Mardi, 07 août

Mardi la journée sera à nouveau très chaude avec des maxima qui varieront entre 30 et 35 degrés. Il fera d'abord souvent ensoleillé, avec ici et là des nuages d'altitude. En cours de journée, quelques nuages cumuliformes pourront se développer. Le vent sera faible à modéré.

Les concentrations d'ozone augmenteront encore avec un risque de dépassement du seuil d'information dans différentes parties du pays

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 140 et 190 $\mu\text{g}/\text{m}^3$**
- **Seuil européen d'information de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$: risque de dépassement local du seuil d'information dans différentes parties du pays.**



Concentrations horaires maximales prévues pour le mardi 07 août 2018

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{1(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

^{1(**)}La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
 - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM : mevrouw Katrien Smet – tel. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE :

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : mevrouw Charlotte Vanpoucke tél.: 02/227 57 01